



APPEL POUR LA SUSPENSION DES RENVOIS FORCÉS VERS L'AFGHANISTAN

Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), British Refugee Council (BRC), Comision Espanola de Ayuda al Refugiado (CEAR), Consiglio Italiano per i Rifugiati (CIR), Greek Council for Refugees, Hungarian Helsinki Committee, Immigration Advisory Service United Kingdom (IASUK), ProAsyl, Organisation suisse d'aide aux réfugiés, Aftam, Agir ensemble pour les droits de l'homme (AEDH), Auberge des migrants, CAAR, CASP, Collectif VAN (Vigilance arménienne contre le négationnisme), Collectif urgence Darfour, Fnars, Fédération des PACT, Fondation Caritas Luxembourg, Forum réfugiés, La belle étoile, Salam, SSAE, Uniopss, Vigilance Soudan, SOS Racisme, Emmaus Europe, et beaucoup d'autres...

A la suite du démantèlement du camp principal de Calais, le 22 septembre 2009, où résidaient de nombreux migrants afghans, le président de la République française a annoncé l'organisation de retours forcés vers l'Afghanistan en coopération avec le Royaume-Uni, conformément à l'arrangement franco-britannique du 6 juillet 2009.

Nous considérons que le retour forcé vers l'Afghanistan ne constitue pas, dans l'instant, une solution acceptable. La situation sécuritaire dans ce pays s'est fortement dégradée ces dernières années. Nul n'est en mesure d'y assurer la sécurité des personnes, pas même la coalition internationale présente en Afghanistan. Renvoyer les Afghans dans leur pays remettrait en cause les valeurs défendues par l'Union européenne, garanties notamment par la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Aujourd'hui, de nombreux Afghans errent sur le territoire européen sans statut ni droits. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) considère pourtant qu'un nombre important d'Afghans ont des besoins de protection. Cependant, nous pensons que les États européens ont échoué à satisfaire les besoins de protection de beaucoup d'entre eux en ne permettant pas l'accès à une procédure d'asile juste.

Par conséquent, nous demandons aux États membres de l'Union européenne :

- La suspension temporaire des renvois forcés vers l'Afghanistan tant que règnent, dans ce pays, le chaos et l'insécurité généralisée ;
- La recherche de solutions immédiates de protection sans porter préjudice à la possibilité de demander l'asile. Les États membres, individuellement ou collectivement, ont le pouvoir et les outils nécessaires permettant de reconnaître des protections temporaires ou humanitaires comme ils ont su le faire à d'autres occasions, notamment lors de la guerre des Balkans.

La situation actuelle résulte des égoïsmes nationaux et de l'incapacité à construire une politique européenne d'asile harmonisée et protectrice. Nous appelons donc les institutions européennes à travailler instamment à l'instauration d'un régime d'asile européen commun protecteur et solidaire entre les États membres et avec le reste du monde.